



Société Forestière et Industrielle de la Lokoundjé
SFIL
B.P. 1605 Douala

PROGRAMME SOCIAL

VERSION 1

JUIN 2010

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
LISTE DES ABREVIATIONS ET DES ACCRONYMES.....	3
LISTE DES TABLEAUX.....	3
AVANT PROPOS.....	4
1. INTRODUCTION.....	5
2- APPROCHE METHODOLOGIQUE.....	6
3. VISION DE LA SFIL PAR RAPPORT AU SOCIAL	7
4- ACTIVITES A ENTREPRENDRE.....	8
4-1. INTERVENTIONS DANS LA BASE VIE ET LE SITE INDUSTRIEL.....	8
4-1-1. Objectif	8
4-1-2. Stratégie de mise en œuvre des activités	8
4-1-3. Mécanismes de financement.....	8
4-1-4. Suivi.....	8
4-2. INTERVENTIONS DANS LES UFA.....	12
4-2-1. Objectif	12
4-2-2. Stratégie de mise en œuvre des activités	12
4-2-3. Mécanismes de financement.....	12
4-2-4. Suivi.....	12
4-3. INTERVENTIONS DANS LES VILLAGES RIVERAINS.....	14
4-3-1. Objectif	14
4-3-2. Stratégie de mise en œuvre des activités	14
4-3-3. Mécanismes de financement.....	15
4-3-4. Suivi.....	15
5. CONCLUSION	17

LISTE DES ABREVIATIONS ET DES ACCRONYMES

CHS	: Comité d'Hygiène et Sécurité
CMA	: Centre Médical d'Arrondissement
CPF	: Comité Paysan Forêt
FMO	: Force de Maintien de l'Ordre
FSC	: Forest Stewardship Council
GDC	: Groupe Decolvenaere Cameroun
GTZ	: Coopération Technique Allemande
MINEDUB	: Ministère de l'éducation de base
MINFOF	: Ministère des Forêts et de la Faune
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PAFC	Pan African Forest Certification
PEFC	: Program for Endorsment of Forest Certification schemes (Ex Pan European Forest Certification)
PFNL	: Produit Forestier Non Ligneux
RPS	: Responsable du Programme Social
SFIL	: Société Forestière et Industrielle de la Lokoundjé
UFA	: Unité Forestière d'Aménagement
UPEC	: Unité de Prise en Charge

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Matrice de mise en œuvre des activités dans la base vie et le site industriel

Tableau 2 : Matrice de mise en œuvre des activités dans l'UFA

Tableau 3 : Matrice de mise en œuvre des activités dans les villages riverains

AVANT PROPOS

Le Groupe Decolvenaere Cameroun s'est engagé volontairement dans le processus de certification de ses UFA. Dans la lettre d'engagement, Il a été précisé qu'au-delà de la simple exigence du marché, le certificat FSC est un idéal auquel aspire la SFIL pour prouver tous les efforts et tous les sacrifices qu'il ne cesse de consentir dans la gestion des forêts qui lui sont concédées. Pour y arriver, il va sans dire que les contraintes sont nombreuses. Au rang de celles-ci, l'élaboration et la mise en œuvre d'un véritable programme social.

Le présent document définit la politique de la SFIL en matière sociale. Celle-ci s'articule autour d'un programme dénommé « Programme Social » dont l'objectif principal est **d'œuvrer pour l'amélioration du bien-être économique et social des travailleurs, de leurs ayants droits et des populations riveraines.**

Les interventions vont se situer à trois niveaux à savoir :

- la base vie et le site industriel ;
- la forêt ;
- les villages riverains.

Des moyens humains et financiers importants seront déployés par l'entreprise pour atteindre l'objectif visé.

Sur le plan des ressources humaines, même s'il est vrai qu'il existe un Responsable du Programme qui est chargé de la mise en oeuvre et du suivi d'une manière général, d'autres responsables de l'entreprise interviendront à différents niveaux au regard de la diversité et de la complexité des activités à mener.

Le coût financier du programme sera presque entièrement (à 99%) supporté par l'entreprise. Quelques appuis pourront être apportés par les partenaires dans certains aspects de la lutte contre le HIV/SIDA et le renforcement des capacités des travailleurs et des populations riveraines. En outre, si les coûts des investissements dans la base vie, le site industriel et la forêt vont varier en fonction de la conjoncture, du marché et d'autres paramètres, le fonds alloué à l'appui au développement local quant lui a été fixé à 5 millions de FCFA par an pour les populations riveraines de l'UFA 10 052. Cette somme proviendra des ressources propres de l'entreprise.

Pour garantir l'efficacité du programme, un système suivi opérationnel et stratégique sera mis en place.

Le Directeur Général



G. DECOLVENAERE

1. INTRODUCTION

La gestion forestière durable a souvent été définie comme un mode de gestion qui soit économiquement rentable, écologiquement viable et socialement équitable. Depuis le sommet de la terre à Johannesburg en 2002, l'accent a été mis sur l'aménagement forestier durable comme élément à la fois de l'amélioration du bien-être des populations locales et du développement économique des pays, de la pérennité des forêts, et de la conservation de la biodiversité.

La dimension sociale apparaît donc comme un des aspects clé de la durabilité. Sans contribution sociale équilibrée pour une entreprise forestière, c'est tout le système qui est menacé avec des conséquences inimaginables. Comme le soutient l'ATIBT, Il ne s'agit plus de mettre en œuvre une « contribution sociale » au coup par coup, trop souvent synonyme d'infrastructures sociales minimalistes et parfois non fonctionnelles, mais de mettre en place un réel systèmes de management social, qui s'intègre dans une politique cohérente de l'entreprise. Ce système de mangement social doit être à la fois économiquement durable, et directement profitable en termes de bénéfices économiques et sociaux, tant pour l'entreprise et ses ayants droits que pour la population locales et autochtones ainsi que les autres partenaires au développement.

Trois raisons principales justifient la nécessité de prendre en compte la dimension sociale dans l'aménagement forestier durable.

- Les obligations légales et réglementaires

En fait, l'employeur est tenu d'assurer les conditions de vie convenables aux travailleurs et à leurs ayants droit dans les sites de travail et les bases vie. Ces volets concernent entre autre l'habitat, la santé, la sécurité, l'hygiène, la formation, la scolarisation, l'alimentation,... En plus, il doit non seulement préserver les droits d'usage des populations locales et autochtones mais également les impliquer dans la démarche d'aménagement pour une plus grande efficacité. Le concessionnaire doit aussi contribuer au développement local par la fiscalité décentralisée et/ou l'exécution du cahier de charge. Toutes ces mesures sont régies par des textes législatifs et réglementaires que l'entreprise doit respecter pour éviter des désagréments de toute nature.

- Les exigences du marché et les intérêts économiques

Aujourd'hui beaucoup d'entreprises forestières doivent satisfaire une clientèle de plus en plus exigeante. Pour cela ; il faut Justifier d'une bonne pratique sociale de la gestion forestière pour être crédible face à certains lobbies écologistes et groupes de pressions qui sont susceptibles d'influencer de façon remarquable les choix des consommateurs. Dans le même ordre idée, beaucoup de marchés internationaux (surtout occidentaux) exigent la certification forestière (FSC, PEFC, PAFC...). Celle-ci est très exigeante en matières sociales et nécessite la prise en compte de la dimension sociale sous tous ses aspects.

- La recherche d'un climat de travail serein

Les employés d'une entreprise doivent travailler sous certaines conditions et avoir un certain nombre de facilités pour fournir un rendement efficient De même, il faut considérer que les populations riveraines font partie intégrante de l'écosystème forestier qu'elles ont contribué à façonner depuis des millénaires. Que se soient les employés ou les populations riveraines, la prise en compte des intérêts des uns et autres permet de travailler dans un climat serein.

2- APPROCHE METHODOLOGIQUE

Pour élaborer ce programme social, plusieurs outils ont été utilisés. Il s'agit notamment :

- Les exigences légales et réglementaires en matière sociale, les standards de la certification forestière, les normes internationales en matière de travail. En effet, ces instruments prescrivent des obligations à divers niveaux pour les employeurs (concessions forestiers) à savoir :
 - o Assurer les conditions de vie convenables sur les chantiers forestiers et les sites industriels pour les salariés de l'entreprises et leurs ayant droits ;
 - o Assurer la coexistence des différentes fonctions et usages de l'espace et des différentes ressources de la forêt, pour garantir aux populations locales la préservation de leurs droits d'usages ;
 - o Contribuer au développement local ;
 - o Justifier d'une bonne pratique sociale de la gestion forestière pour rester crédible.
- Les prescriptions du plan d'Aménagement concernant le volet social. Il est défini la participation des populations à l'aménagement de l'UFA notamment le cadre organisationnel et relationnel, les mécanismes de résolution des conflits, le mode d'intervention des populations dans l'aménagement,
- Les clauses du cahier de charge de la convention provisoire d'exploitation de l'UFA 10 052. Elles précisent les modalités de participation du concessionnaire à la réalisation d'infrastructures socio économiques.
- Les recommandations de l'étude d'impact social. Il s'agit d'une série de mesures et activités visant entre autre à faciliter les relations avec les communautés riveraines, à améliorer la communication interne et externe, à préserver la santé et la sécurité des employés ;
- Les résultats des études socio économiques réalisées dans la zone. Ces études font un état des lieux des infrastructures socio économiques disponibles et relèvent également les insuffisances observées.
- Les doléances et les suggestions présentées par les populations riveraines soit directement, soit lors des réunions de concertation avec la SFIL ;
- Les résultats et les recommandations des évaluations des projets antérieurs réalisés par la SFIL ont également été utilisés pour consolider certains aspects de ce programme social notamment l'exécution et le suivi des micros projets à réaliser au bénéfice des populations riveraines.

Toutes ces données ont permis de dégager la vision sociale de l'entreprise. A partir de cette vision, les niveaux d'intervention ont été définis avec un objectif précis à atteindre pour chaque niveau.

3. VISION DE LA SFIL PAR RAPPORT AU SOCIAL

Sur la base des documents cités plus haut et conscient du fait que c'est le capital humain qui fait la force d'une entreprise, que les populations riveraines dépendent toutes à divers degrés des produits de la forêt et de la nécessité de partager les bénéfices tirés de l'exploitation de cette forêt, l'objectif principal de la SFIL en matière sociale est d'œuvrer pour l'amélioration du bien-être économique et social des travailleurs, de leurs ayants droits et des populations riveraines.

Pour atteindre cet objectif global, trois niveaux d'intervention ont été pris en compte à savoir :

- La base vie et le site industriel ;
- L'Unité Forestière d'Aménagement (UFA) ;
- Les villages riverains.

Au niveau de la base vie et du site industriel, l'objectif est d'assurer les conditions sanitaires et sociales convenables aux travailleurs et à leurs ayants droits ;

Au niveau de l'UFA, il sera question de faciliter la coexistence des usages entre le concessionnaire et les populations riveraines ;

Au niveau des villages riverains, l'objectif à atteindre sera d'appuyer le développement local.

Pour chaque niveau d'intervention, il sera précisé la stratégie, les mécanismes de financement et de suivi. Les activités principales classées par volet, les responsables chargés de leur mise en œuvre, les autres acteurs impliqués dans leur réalisation, les fréquences et les sources de financement ont été également identifiés. Tous ces éléments ont été regroupés dans un tableau qui a été appelé « matrice de mise en œuvre du Programme ».

Chaque activité principale sera déclinée en plusieurs sous activités. Nous n'avons pas jugé nécessaire de présenter ces sous activités dans le document car certaines peuvent être changées au cas où les résultats escomptés n'étaient pas atteints.

4- ACTIVITES A ENTREPRENDRE

4-1. INTERVENTIONS DANS LA BASE VIE ET LE SITE INDUSTRIEL

4-1-1. Objectif

Assurer sur la base vie et le site industriel de la SFIL, les conditions sanitaires et sociales convenables aux travailleurs et à leurs ayants droits ;

4-1-2. Stratégie de mise en œuvre des activités

Etant donné que l'ensemble des activités à réaliser, dans ce cas, engagent directement la responsabilité de l'entreprise, plusieurs approches seront utilisées pour atteindre l'objectif visé :

- la délégation de certaines actions/activités sous forme de contrats de sous-traitance, de partenariats avec des opérateurs publics ou privés ou simplement la facilitation de l'émergence d'initiatives dans la base-vie : il peut s'agir de l'éducation et de la formation des femmes enceintes, de la sensibilisation environnementale auprès des enfants scolarisés, de l'entretien des espaces public ... ;
- la définition claire des règles de gestion des certains espaces, biens ou ressources car en absences de règles communes de fonctionnement, les dysfonctionnements vont avoir des répercussions directes importantes sur le bien-être la santé des populations de la base vie : ceci peut être le cas de la gestion des bornes fontaines, des poubelles publiques ...
- L'implication de tous les travailleurs et de leurs ayants droit dans la gestion des biens et services communautaires à travers des campagnes de sensibilisation, des notes d'informations ...

Quant aux ressources humaines nécessaires au sein de l'entreprise, plusieurs responsables seront impliqués dans la mise en œuvre des actions/activités à réaliser. Une répartition claire des tâches sera effectuée pour que chacun sache exactement ce qu'il doit faire.

Concernant les échéances et les fréquences de réalisation des actions ou des activités, elles dépendront de la nature de chacune d'elles. Les visites annuelles systématiques seront par exemples effectuées une fois par an ; le processus de remplacement des logements en matériaux provisoires par ceux en matériaux définitifs prendra pas moins 5 ans etc.

4-1-3. Mécanismes de financement

Les activités dans la base vie seront financées à 99,5% par les fonds propres de l'entreprise. Les partenaires financeront 0,5% des activités notamment certains aspects liés à la lutte contre le VIH/SIDA et aux formations du personnel.

4-1-4. Suivi

Le suivi opérationnel des diverses activités mises en place dans la base-vie et le site industriel sera effectué par différents responsables de l'entreprise.

Le suivi stratégique sera assuré par Le Responsable du Programme social. Sur la base des analyses issues des données du suivi opérationnel, des propositions seront faites à la direction générale pour améliorer certaines actions mises en place antérieurement.

Le tableau ci-dessous présente la matrice de mise en œuvre des activités au niveau de la base vie.

Tableau 1 : Matrice de mise en œuvre des activités dans la base vie et le site industriel

Objectif : Assurer sur la base vie et le site industriel de la SFIL, les conditions sanitaires et sociales convenables aux travailleurs et à leurs ayants droits					
Volet	Activités principales	Responsables au niveau interne	Fréquence des activités (continue ou limitée dans le temps)	Autres acteurs impliqués dans la mise en œuvre	financement
<i>Santé</i>	Faciliter l'accès aux soins de santé primaire et aux médicaments dans la base vie	- Infirmiers - RPS - Chef du personnel - Médecin du travail	Continue		- GDC
	Elaborer une politique de Lutte contre le VIH/SIDA et la mettre en oeuvre	- Infirmiers - RPS - Pairs éducateurs - Médecin du travail	Continue	- CSC de Gari Gombo - Projet de lutte contre le VIH/SIDA dans les entreprises forestières - UPEC de Yokadouma	- GDC - Projet de lutte contre le VIH/SIDA dans les entreprises forestières
	Assurer le suivi médical des travailleurs et de leurs ayants droit	- Infirmiers - RPS - Chef du personnel - Médecin du travail	Continue	-CSC de Gari Gombo	- GDC
	Mettre en place des actions visant à promouvoir la santé maternelle et infantile dans la base vie	- Infirmiers - RPS	Continue	- CSC de Gari Gombo - MINSANTE	- GDC
<i>Education</i>	Appuyer la mise en place des infrastructures scolaires dans la base vie et s'assurer de leur bon fonctionnement	- Chef de site - Chef du personnel - RPS	Continue	- MINEDUB	- GDC - MINEDUB
<i>Logement</i>	Fournir un logement décent à chaque travailleur	- Chef de site - Chef du personnel - RPS	Limitée dans le temps		- GDC
<i>Hygiène et sécurité</i>	Maintenir la base vie et les lieux de travail dans un état de propreté	- Chef de site - CHS - Responsable environnement	Continue	- Sous-traitant (GIC)	- GDC

Objectif : Assurer sur la base vie et le site industriel de la SFIL, les conditions sanitaires et sociales convenables aux travailleurs et à leurs ayants droits					
Volet	Activités principales	Responsables au niveau interne	Fréquence des activités (continue ou limitée dans le temps)	Autres acteurs impliqués dans la mise en œuvre	financement
		- RPS			
	Doter les employés des équipements de protection individuelle adéquats et en quantité suffisante pour minimiser les risques liés aux accidents de travail	- Chef de site - Chefs d'équipes - Chef du personnel - RPS	Continue		- GDC
	Mettre en place des mesures de sécurité permettant de prévenir les accidents et de réagir en cas d'urgence (consignes de sécurité, moyens d'évacuation...)	- Chef de site - RPS ; - CHS ; - Infirmiers - Chef du personnel	Continue		- GDC
	Doter les véhicules de transport du personnel des boîtes de premiers secours et assurer leur transport dans de bonnes conditions (confort et sécurité)	- Infirmier chef - RPS - Directeur technique	Continue		- GDC
<i>Eau et Electricité</i>	Faciliter l'accès à l'eau potable dans la base vie	- Chef de site - RPS - Directeur Technique	Continue		- GDC
	Fournir de l'électricité à tous les travailleurs	- Chef de site - RPS - Directeur Technique	Limitée dans le temps		- GDC
<i>Sécurité alimentaire</i>	Assurer l'approvisionnement des travailleurs et de leurs ayants droit en produits de première nécessité	- Chef du personnel - RPS - Gérant économat	Continue		- GDC
<i>Communication</i>	Doter les véhicules de transport du personnel (équipes de forêts) d'outils permettant de	- Chef de site - Directeur Technique - RPS	Limitée dans le temps		- GDC

Objectif : Assurer sur la base vie et le site industriel de la SFIL, les conditions sanitaires et sociales convenables aux travailleurs et à leurs ayants droits					
Volet	Activités principales	Responsables au niveau interne	Fréquence des activités (continue ou limitée dans le temps)	Autres acteurs impliqués dans la mise en œuvre	financement
	communiquer avec la base (Radio ou téléphones thuraya)				
	Faciliter l'accès à l'information pour les populations de la base vie	- Chef de site - Electricien - RPS	Continue		- GDC
	Produire un semestriel d'information sur les activités de la société et le payement de la RFA	- Equipe du journal	Continue	- Rédacteurs externes	- GDC
<i>Formation</i>	Elaborer et mettre en œuvre un plan de formation visant à renforcer les capacités du personnel et à valoriser les parcours professionnels	- DG - RPS - Aménagiste - Responsable environnement - Chef du personnel	Continue	- Consultants - WWF	- GDC - WWF
<i>Sport et loisirs</i>	Encourager la pratique du sport dans la base vie et développer des loisirs pour assurer l'épanouissement socioculturel des travailleurs	- Chef de site - RPS - Responsable sportif	Continue	- Sponsors	- GDC - Sponsors

4-2. INTERVENTIONS DANS LES UFA

4-2-1. Objectif

Faciliter la coexistence des usages entre le concessionnaire et les populations riveraines.

4-2-2. Stratégie de mise en œuvre des activités

La quasi totalité des actions à entreprendre sont définies dans le plan d'aménagement, l'Etude d'impact environnemental et le document stratégique sur les Hautes Valeurs pour la Conservation de l'UFA 10 052.

La stratégie utilisée pour atteindre l'objectif visé consistera donc à :

- Informer les populations riveraines sur les prescriptions du plan d'aménagement et de l'Etude d'impact environnement ; ceci leur permettra de savoir non seulement les activités autorisées et non autorisées à l'intérieur de l'UFA mais également de connaître les impacts de l'exploitation de l'UFA 10 052 et les mesures de gestions arrêtées.
- Impliquer les populations riveraines dans le processus d'identification des Hautes Valeurs pour la Conservation (HVC) présentes dans l'UFA et élaborer de manière participative les mesures de gestion des ces HVC puis les vulgariser;
- Impliquer les populations riveraines dans la protection de l'UFA : ceci se fera à travers des protocoles d'accord définissant les engagements spécifiques de chaque partie ;
- Renforcer la communication avec les populations riveraines ; ce qui leur permettra d'être mieux informées sur le déroulement des activités dans l'UFA.

Les seules ressources humaines de l'entreprise ne peuvent pas permettre d'atteindre pleinement l'objectif visé. Il faudrait également l'implication des populations riveraines qui pourront intervenir dans la dénonciation des activités illégales pratiquées dans l'UFA ; l'administration des forêts et les forces de maintien de l'ordre dans la lutte contre le braconnage, les ONG dans la sensibilisation ...

4-2-3. Mécanismes de financement

Les activités à mener dans l'UFA sont entièrement financées par la SFIL. Quant bien même l'Etat y intervient pour mener certaines actions telles que la lutte contre le braconnage, la SFIL supporte toutes les charges y afférentes.

4-2-4. Suivi

Le document de suivi précise l'intensité, la fréquence, les paramètres, les responsables... pour chaque activité à réaliser

Tableau 2 : Matrice de mise en œuvre des activités à entreprendre dans l'UFA

Objectif : Faciliter la coexistence des usages entre le concessionnaire et les populations riveraines.					
Volet	Activités principales	Responsables au niveau interne	Fréquence des activités (continues ou limitées dans le temps)	Autres acteurs impliqués dans la mise en œuvre	financement
<i>Hautes Valeurs pour la Conservation</i>	Identifier les HVC (5 & 6) présentes dans l'UFA et mettre en place, de manière participative, des mesures de gestion	- Aménagiste - Directeur d'exploitation - RPS - Responsable de suivi - Responsable environnement	Continue	- CPF - Populations riveraines - ONG	- GDC
<i>Protection de l'UFA contre les activités illégales</i>	Limitier l'occupation de l'UFA par les camps d'habitation, les plantations agricoles et d'autres activités interdites	- Aménagiste - Directeur d'exploitation - RPS - Responsable de suivi	Continue	- CPF - ALPICAM-GRUMCAM	- GDC
	Renforcer la lutte contre le braconnage dans l'UFA	- Aménagiste - Directeur d'exploitation - RPS	Continue	- MINFOF - FMO - ALPICAM-GRUMCAM - Populations riveraines - Ayants droits des travailleurs - CPF	- GDC
	Informier les populations riveraines sur les activités autorisées et non autorisées dans l'UFA	- Aménagiste - RPS	Continue	- CPF	- GDC

4-3. INTERVENTIONS DANS LES VILLAGES RIVERAINS

4-3-1. Objectif

Appuyer le développement local

4-3-2. Stratégie de mise en œuvre des activités

Les principaux bénéficiaires des actions à mettre en place étant les populations riveraines, la stratégie arrêtée pour atteindre l'objectif visé consistera à :

- Impliquer ces populations dans toutes les phases des projets notamment dans l'identification, l'exécution et le suivi. Pour cela, des axes d'intervention prioritaires ont été définis et une procédure d'identification, de soumission, d'éligibilité, d'exécution et de suivi des micros projets a été élaborée de manière participative et validée par la SFIL. D'une manière générale, la priorité sera accordée aux projets d'intérêt communautaire ;
- Mettre un accent particulier sur les activités génératrices de revenus comme la pisciculture, l'aulacodiculture, l'apiculture, l'héliculture ou la myciculture... Les populations riveraines recevront des formations et des appuis qui leur permettront de développer ces activités ;
- Assurer une communication permanente entre l'entreprise et les populations riveraines ; celle-ci se fera à travers 3 principaux canaux :
 - o Les Comités Paysans Forêts qui sont les interlocuteurs des populations riveraines auprès de l'entreprise. Ceux-ci bénéficieront des appuis multiformes afin d'être véritablement opérationnels ;
 - o Les rencontres directes avec les populations riveraines ;
 - o La publication d'une note d'information sur les activités de la société, le payement de la Redevance Forestière Annuelle (RFA) ;

Justification du choix des axes d'intervention prioritaire

Lors de la réunion relative au lancement des activités de 2010 dans l'UFA 10 052, tenue à Mindourou le 25 janvier 2010, les populations riveraines avaient soulevé des préoccupations et posé des doléances qui concernaient en priorité l'éducation et la santé.

La visite effectuée au Centre Médical d'Arrondissement (CMA) de Mindourou a permis de mieux comprendre la réalité sur le terrain : un centre médical un état de délabrement avancé, où tout manque. Le médecin chef de ce centre a dit avoir toute la volonté pour travailler mais qu'il ne pouvait pas faire l'impossible. Cette situation n'est pas spécifique au CMA de Mindourou, le même problème se pose dans les autres centres de santé du secteur. Fort de ceci, le volet santé a été placé parmi les axes prioritaires d'intervention.

Par ailleurs, lors des réunions avec les populations riveraines, le problème d'embauche s'est toujours posé avec acuité dans tous les villages riverains. Une analyse simple de cette situation montre que s'est parce que la plupart des jeunes n'ont pas un niveau d'éducation acceptable ou des qualifications précises pour chercher des emplois ailleurs. Dès lors, la seule opportunité qui s'offre à ces jeunes ne reste que les sociétés forestières où même sans diplôme ou sans formation, on peut être recruté comme manœuvre. Le problème à la base a plusieurs

causes parmi lesquelles : l'insuffisance des infrastructures scolaires, des enseignants, du matériel didactique ; les arriérés de salaire cumulés par les « maîtres des parents ». Ceci n'encourage ni les enfants, ni les parents encore moins les enseignants. Cette situation nous a amené à faire de l'éducation une priorité.

Quant aux Comités Paysans Forêts, ce sont les interlocuteurs des populations riveraines auprès de la SFIL. De ce fait, leurs membres doivent avoir une bonne formation de base et les moyens nécessaires pour remplir pleinement les missions qui leurs sont confiées. Ces structures sont donc des maillons importants dans les relations entre le concessionnaire et les populations riveraines et doivent de ce fait, bénéficier d'une attention particulière.

4-3-3. Mécanismes de financement

L'appui au développement local sera financé par les fonds propres de l'entreprise. Chaque année, un montant de 5 millions de francs CFA sera dégagé de la vente du bois pour financer les micros projets dans les villages riverains de l'UFA 10 052.

Cet appui au développement local sera consolidé par l'apport des partenaires de la SFIL particulièrement dans les domaines du renforcement des capacités des populations riveraines et le développement des activités génératrices de revenus.

4-3-4. Suivi

Au niveau de l'entreprise, le suivi sera effectué par le Responsable du Programme social. Quant aux populations riveraines, elles seront fortement impliquées dans le suivi de l'exécution des micros projets.

Tableau 3 : Matrice de mise en œuvre des actions dans les villages riverains

Volet	Activités principales	Responsables au niveau interne	Fréquence des activités (continue ou limitée dans le temps)	Autres acteurs impliqués dans la mise en œuvre	financement
<i>Santé</i>	Equiper les structures sanitaires (lits, matelas ...)	- RPS	Limitée dans le temps	- CPF - Responsables des centres de santé - sous-traitants	- GDC
<i>Education</i>	Doter les établissements scolaires de tables bancs et de matériel didactique	- RPS	Limitée dans le temps	- CPF	- GDC
	Prendre en charge les salaires des maîtres vacataires (maîtres des parents)	- RPS	Continue	- CPF	- GDC
<i>CPF</i>	Appuyer le fonctionnement des CPF	- RPS	Continue		- GDC
	Renforcer les capacités des membres des CPF	- RPS	Continue	- Consultant	- GDC
<i>Micro projets et doléances diverses</i>	Développer les activités génératrices de revenus au sein des populations riveraines	- RPS	Continue	- CPF - GTZ	- GDC - GTZ
	Réaliser les microprojets d'intérêt communautaire	- RPS - Chef de site	Continue	- CPF - Sous-traitant - Populations riveraines	- GDC
	Répondre aux doléances pertinentes des populations	- DG - RPS	Continue	- CPF	- GDC
<i>Lutte contre le chômage</i>	Poursuivre les recrutements dans les villages riverains conformément à la procédure établie	- RPS - Chef du personnel	Continue	- CPF	

5. CONCLUSION

Le programme ainsi élaboré présente les grandes orientations de la SFIL en matière sociale, à l'exception de la problématique Baka qui est développée dans un programme spécifique. Il prend en compte toutes les contraintes sociales de la gestion durable des forêt tant dans les actions à mener que dans les stratégies arrêtées.

Le défi majeur à relever pour l'entreprise est d'atteindre pleinement chaque objectif visé au niveau de la base vie et du site industriel, de la forêt et des villages riverains. Et si certaines actions mises en place peuvent avoir un terme comme la construction des logements ; d'autres par contre doivent être continues : c'est les des formations, de l'approvisionnement de l'économat en biens de premières nécessités etc. Dans un cas comme dans l'autre, le système de suivi mis en place doit permettre de consolider les acquis et d'améliorer les points faibles.

La réussite d'un tel programme passe nécessairement par la mise en place d'un dialogue permanent avec l'ensemble des parties prenantes qui, faut-il le rappeler, ont des intérêts divergents voire opposés. Par ailleurs, La SFIL continuera à développer des partenariats avec les structures d'appui au développement pour augmenter l'impact de certaines actions surtout au niveau de l'appui au développement local.